

Eau potable et assainissement, des projets dans les tuyaux !

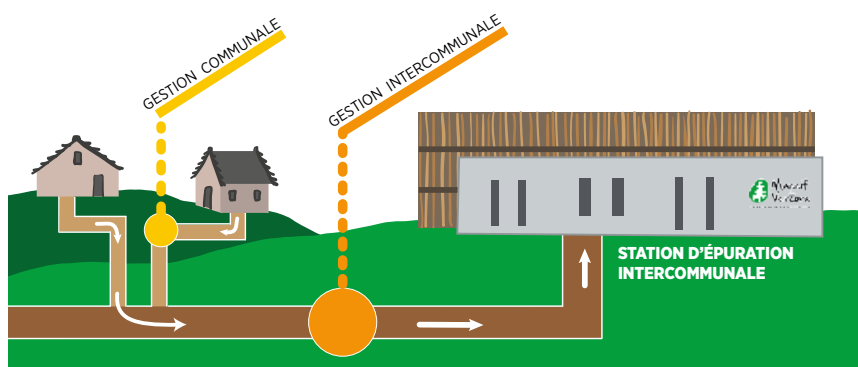
Le transfert des compétences eau potable et assainissement

Sur le Plateau du Vercors, la gestion de l'assainissement est partagée entre plusieurs acteurs. Les communes sont responsables de la collecte des eaux usées. Il s'agit concrètement des canalisations qui partent de votre maison. Puis, la Communauté de communes est responsable du transfert des eaux usées (voir le graphique) vers la station d'épuration et de l'épuration des eaux usées.

Pour remplir ces missions, certaines communes ont choisi la gestion directe tandis que d'autres ont décidé de confier cette gestion à un prestataire privé à travers une délégation de service public.

Les réseaux de transport et la station de traitement des eaux usées relèvent de l'intercommunalité qui a fait le choix de confier la gestion de ces équipements à un prestataire pour 4 ans.

Il est envisagé de simplifier cette organisation d'ici 2023 en confiant l'ensemble des responsabilités du domaine de l'eau potable et de l'assainissement à la Communauté de communes, dans le cadre d'un transfert de compétences.



Un schéma directeur d'assainissement pour mieux prioriser les travaux

Le schéma directeur d'assainissement a démontré que des eaux dites parasites (eaux de pluie, de sources ou de cours d'eau) s'infiltrent dans les réseaux d'eaux usées alors qu'elles sont propres et devraient retourner au milieu naturel.

L'objectif est de diminuer de 50 % d'ici à 2030 ces apports parasites pour éviter que la station d'épuration traite des eaux propres, ce qui engendre des coûts supplémentaires et une usure précoce des équipements. Le schéma directeur a permis de dresser une liste de travaux prioritaires qui commenceront à être mis en œuvre dès le second semestre 2021.

Rendez-vous le 15 octobre à 18h à la salle des fêtes de Méaudre pour mieux comprendre comment fonctionne l'assainissement et les grands projets à venir.



QUESTIONS À

Hubert Arnaud,

Vice-Président de la CCMV en charge de l'environnement

➤ COMMENT LES ÉLUS ÉTUDIENT CE TRANSFERT DE COMPÉTENCES ?

L'objectif est d'avoir en 2023 tous les éléments pour prendre une décision.

On va s'appuyer sur le schéma directeur d'assainissement finalisé en juin. En parallèle, on va lancer un schéma directeur d'alimentation en eau potable pour avoir une vision complète des équipements et de la ressource en eau. Son rendu est attendu en janvier 2022.

En fonction de ces deux études, les élus vont débattre en 2022 sur les priorités, on s'attend à de gros travaux de remise en état et de mise en conformité du collecteur principal et des réseaux des communes. 2023 est la bonne période pour décider ou pas du transfert ; Autrans-Méaudre en Vercors et Villard-de-Lans étant en fin de contrat avec un prestataire privé. On va aussi travailler sur le mode de gestion et son incidence sur le prix de l'eau.

➤ QUELS SONT LES ENJEUX ?

L'eau est un bien commun de plus en plus rare, sa bonne gestion est donc primordiale.

A prix égal ou légèrement supérieur, la régie directe sera privilégiée. On se donnera 10 ans pour harmoniser progressivement le prix de l'eau sur le Plateau. On s'inscrit dans une gestion durable de l'eau, afin de ne pas laisser des réseaux obsolètes aux générations futures.